



Note obtenue pour l'année 2023 : 78/100

- L'écart de rémunération femmes-hommes 36/40 points
- L'écart de répartition des augmentations 10/20 points
- L'écart de promotions 15/15 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : non calculable
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations 5/10 points